



Section Sportive Scolaire Handball mixte

Année scolaire 2025-2026

FICHE DE CANDIDATURE SCOLAIRE

À retourner avant le vendredi 14 mars 2025

par mail : ce.044008s@ac-nantes.fr et 6244000@ffhandball.net

À remplir par le candidat	Photo Obligatoire
Nom :	
Prénom :	
Date de Naissance :	
Adresse :	
.....	
Code Postal : Ville :	

À remplir par le(s) responsable(s) légal(aux)
<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur
Nom :
Prénom :
Adresse (si différente de l'enfant) :
.....
Code Postal : Ville :
Responsable 1 : Tél E-mail : @
Responsable 2 : Tél E-mail : @

DÉCISION DE LA COMMISSION
Acceptation : Liste principale - rang : Liste supplémentaire – rang :
Refus pour motif(s) : <input type="checkbox"/> Sportif <input type="checkbox"/> Scolaire



Informations scolaires

Année scolaire	Établissement	Classe et LV
2024-2025		Classe :
		LV1 :
		LV2 :
	L'élève est-il déjà dans une section sportive ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Si oui, laquelle :	
2023-2024		Classe :
		LV1 :
		LV2 :
2022-2023		Classe :
		LV1 :
		LV2 :

Tous les élèves hors secteur du périmètre de la Colinière doivent obligatoirement faire une demande de dérogation à la carte scolaire auprès de la DSDEN 44 (sur internet) en indiquant le critère n°6 « Élève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier » et joindre la demande au dossier de candidature. C'est l'Inspecteur d'Académie qui accorde les dérogations. Les élèves admis pourront s'inscrire ensuite **sous réserve de places vacantes** au collège dans le niveau demandé.

Dans ce cas, merci de préciser les informations ci-dessous :

Collège actuel (N° RNE, Nom et ville)	Collège de secteur (N° RNE, Nom et ville)

Régime scolaire envisagé au Collège La Colinière :

- Externe
- Demi-pensionnaire
- Interne (**uniquement pour les DSE Judo et Football** – le nombre de places étant limité, des critères de sélections peuvent être appliqués)

**Joindre les bulletins scolaires de l'année en cours (1^{er} trimestre ou semestre)
et de l'année précédente (les 3 trimestres ou 2 semestres).**

Les dossiers ne seront examinés que complets.

L'admission définitive sera décidée en commission scolaire en Mai 2025. C'est le collège La Colinière qui informera les admis du résultat de la commission et enverra un dossier d'inscription après accord de l'Inspection Académique. L'inscription en Section Sportive Scolaire **ne permet pas une inscription à une autre option dispensée par l'établissement.**



Partie à compléter par l'établissement d'origine

Dans le souci de mieux cerner la personnalité de l'élève et pouvoir l'aider à réussir en classe, il est souhaitable que cette fiche soit remplie avec le maximum de précisions.

Avis du professeur principal

Rythme de travail, tendance à se décourager ou à faire des efforts, rapidité dans l'exécution du travail, capacités à adopter de nouvelles méthodes de travail, efforts personnels, capacité de concentration, attitude en classe, capacité d'abstraction, rapidité de compréhension, comportement pour intégrer un groupe.

Avis du professeur d'EPS

Motivations sportives et aptitudes physiques.

Avis du chef d'établissement

Avis du Chef d'établissement sur la capacité de l'élève à s'engager sur un double projet scolaire ET sportif.

Cachet et signature du Chef d'établissement



Informations sportives

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Critères morphologiques

Taille :

Latéralité :

Droitier-ère

Gaucher-ère

Club d'appartenance 2024-2025 :

Nom de l'entraîneur et ses coordonnées :

Poste(s) de jeu :

Nombre d'années de pratique depuis la première licence :

Détection / sélection

Détecté(e) par le Comité : Oui Non

Sélectionné(e) par le Comité : Oui Non

 **Joindre une lettre de motivation si vous n'êtes pas dans une section sportive.**

**TESTS SPORTIFS pour les filles (13H30 à 15H15) et les garçons (15H30 à 17H30)
MERCREDI 26 MARS 2025 après-midi
Gymnase les Cités Unies - Rue Léon Blum - 44400 REZE**

Une partie des frais de fonctionnement, compléments alimentaires et transports liés à l'UNSS reste à la charge des parents à hauteur de 140€ par an, **somme qui sera demandée aux clubs** dont les joueurs et les joueuses sont issus, le Comité ne pouvant facturer directement les parents.

Pensez à remplir le formulaire de demande dérogation sur le site de la DSDEN 44 le cas échéant (collège hors secteur).